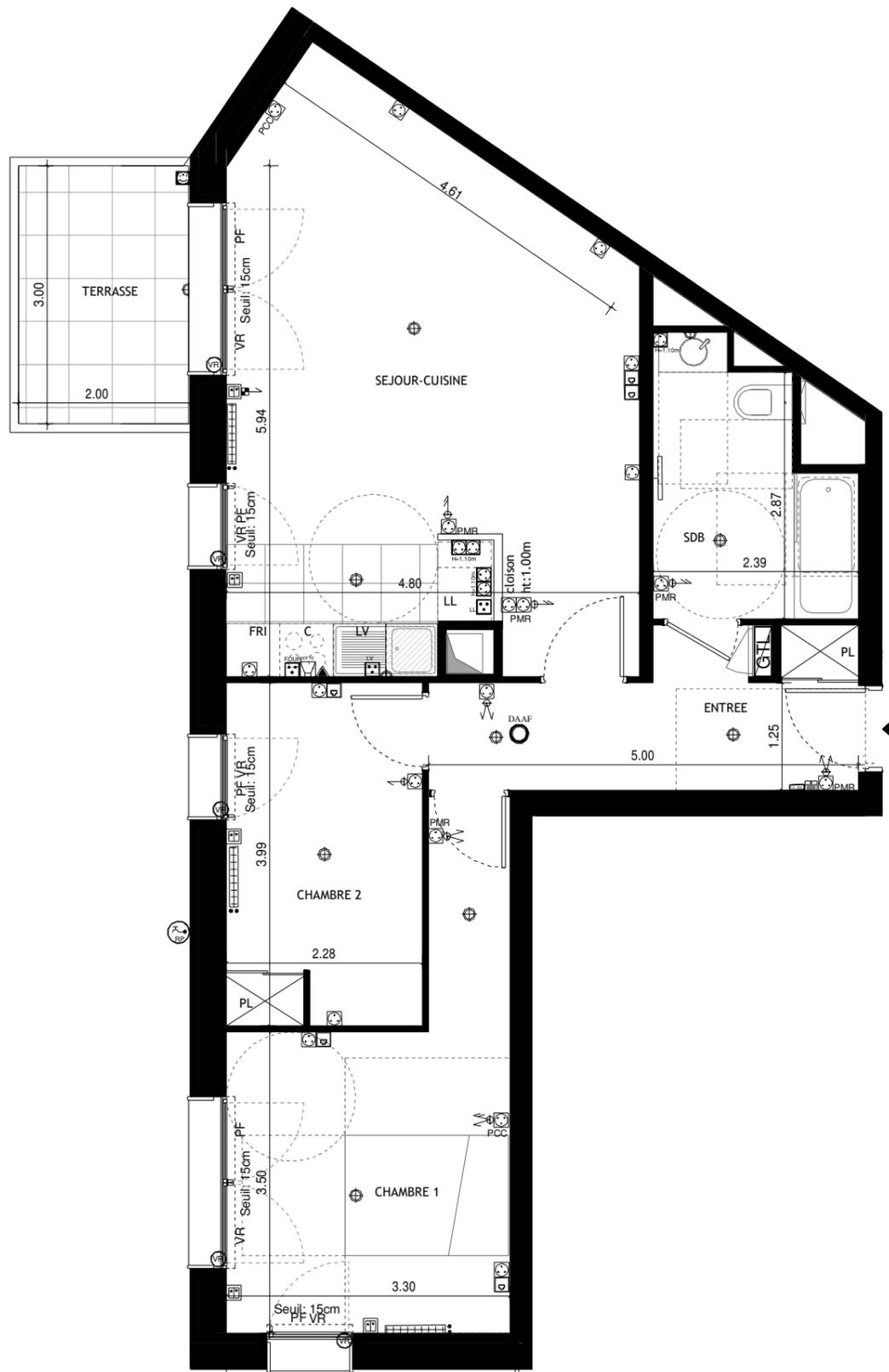
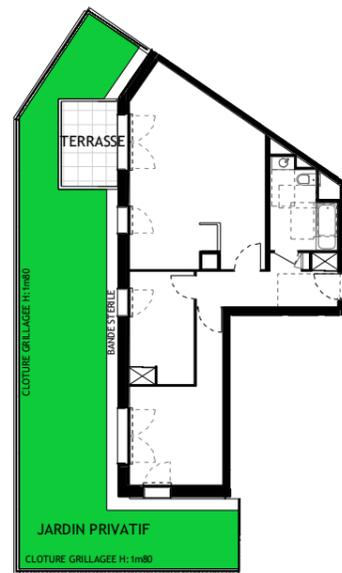


0 0,5 1 2m



← A-003

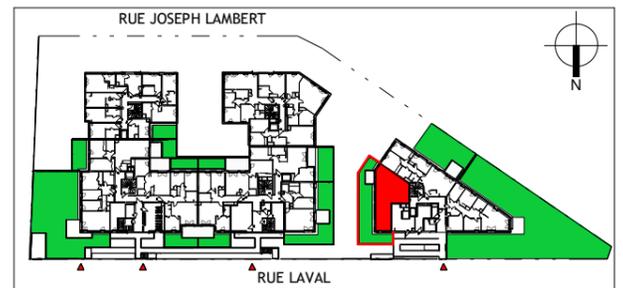
0 2,5 5m



A-003



19-21, rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



A003

**Appartement 3 pièces - RDC**

ENTREE	7.60 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	29.12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	14.15 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.05 m <sup>2</sup>
SDB	6.37 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE HABITABLE 66.29 m<sup>2</sup>**

TERRASSE	6.02 m <sup>2</sup>
JARDIN PRIVATIF	68.99 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 75.01 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE:**

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (compatibilité Parasurfaces Handicapées) entre 0.50m et 1.50m du sol
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.50m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.80m du sol dédiée toilette
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A/17A double
	Point d'éclairage avec double DCL (plafonnier)		Prise de courant 2P 32A-T double plaque de cuisine
	Point d'éclairage avec double DCL (applique)		Prise de courant spéciale ligne directe L.V. LL, FOUR
	Alimentation volet roulant		Prise de communication R45
	Gaie Technique Logement		Sockette services
	Telephone		Radiateur
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Réseau de passage
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		

**ELEMENTS DE CUISINE:**

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

**NOTA:**  
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:

**NOTA:**  
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

